

PROJET éducatif

SERVICE JEUNESSE

www.sipalby.fr

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU PAYS D'ALBY**

Le Pôle - 363 allée du Collège
74540 Alby-sur-Chéran

04 50 68 11 99 | info@sipalby.fr

SERVICE JEUNESSE
jeunesse@sipalby.fr

SIPA

syndicat
intercommunal
du Pays d'Alby



TABLE DES MATIÈRES

1. Préambule	3
2. Le Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby	4
3. Présentation du Service Jeunesse 11-17 ans	4
a. Le contexte actuel.....	4
b. Les missions	4
c. Le fonctionnement.....	5
d. Les modalités d'inscription.....	5
4. La place du jeune	5
5. Les valeurs du Service Jeunesse	6
a. Les valeurs	6
b. Les axes éducatifs.....	7
c. Les axes d'action	7
6. Les activités	8
7. Les moyens	8
a. Moyens humains.....	8
b. Moyens matériels	9
c. Moyens financiers.....	9
8. L'évaluation	9

1. PRÉAMBULE

La jeunesse est une ressource indispensable pour notre territoire, une ressource porteuse d'avenir qu'il faut chercher à mobiliser.

Il est de notre rôle, à nous élus, parents, acteurs éducatifs, d'accompagner au mieux ce public afin qu'il ait confiance en lui, en sa capacité à s'accomplir humainement, socialement et professionnellement dans notre société.

Le Projet éducatif du Service Jeunesse traduit l'engagement du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby dans ses priorités et ses valeurs. Il définit le sens des actions et est un repère pour l'équipe d'animation. Il fixe des orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre. Il s'agit d'un projet pluriannuel qui vise à favoriser la continuité de l'action. Ce projet éducatif sera concrétisé par un projet pédagogique, qui sera lui mis en œuvre sur une période limitée dans le temps (annuel) et remis à jour à échéance.

Ce projet éducatif permettra :

- **Aux familles** de mieux connaître nos valeurs et nos objectifs, et de les confronter à leurs propres valeurs et/ou attentes.
- **Aux équipes pédagogiques** de connaître nos priorités, les moyens mis à leur disposition pour mettre en œuvre ces objectifs.
- **Aux agents du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport (SDJES)** de repérer les intentions éducatives développées au sein de nos actions.

Ce projet pourra être amené à évoluer au fil du temps, en fonction des besoins et des constats qui pourront être faits sur le terrain.

2. LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS D'ALBY

Le Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Il a pour mission de mutualiser et d'organiser au niveau local la gestion et le développement de ses équipements culturels et sportifs, l'accueil des jeunes enfants et le soutien à la vie associative. Le syndicat regroupe les communes d'Alby-sur-Chéran, Allèves, Chainaz-les-Frasses, Chapeiry, Héry-sur-Alby, Gruffy, Saint-Sylvestre. Les communes de Mûres et Cusy ont choisi de conventionner avec le syndicat.

Le syndicat dispose des compétences Petite Enfance, Sport, Culture et Jeunesse.

Il assure la gestion, l'entretien et le développement des services publics de proximité suivants :

- Les équipements sportifs et culturels près du Collège René Long (Le Pôle, Espace culturel et sportif du Pays d'Alby, le gymnase René Long et le plateau sportif extérieur).
- Les services de la crèche multi-accueil « Les bambins du Chéran » et du Relais Petite Enfance,
- Les actions en direction de la jeunesse,
- Le soutien aux associations intercommunales.

Afin de favoriser la coopération entre les communes, le syndicat est habilité à mettre en œuvre tout dispositif de mutualisation entre elles.

Le syndicat est géré par un comité syndical de 25 délégués élus (18 titulaires et 7 suppléants) par les conseils municipaux des communes adhérentes. Chaque commune est représentée par un nombre de délégués fixé par la loi. Le comité se réunit environ une fois par mois en séance publique et règle, par ses délibérations, les affaires relevant des compétences du syndicat.

3. PRÉSENTATION DU SERVICE JEUNESSE 11-17 ANS

a. Le contexte actuel

Le Service Jeunesse du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby est à destination des adolescents âgés de 11 à 17 ans et est porté par une équipe d'animation (une coordinatrice et un animateur jeunesse), renforcée par des animateurs saisonniers sur les temps de vacances scolaires.

Le local jeunes est ouvert tous les après-midis de 15h à 18h, ainsi que les mercredis après-midi de 12h à 18h et pendant les vacances scolaires en journée de 9h à 18h. Des activités sont proposées régulièrement. Elles peuvent être culturelles, sportives, et ludiques.

b. Les missions

Ce service assure plusieurs missions :

- Proposer des activités de loisirs et des animations aux jeunes, afin d'encourager leur ouverture d'esprit, la vie en collectivité, mais aussi de leur rendre accessibles certains loisirs auxquels ils ne participeraient pas forcément en dehors du Service Jeunesse.
- Soutenir et susciter l'engagement des jeunes.
- Sensibiliser les jeunes aux actions citoyennes

Le Service Jeunesse s'inscrit aussi dans un travail de proximité. En effet, l'équipe d'animation reste disponible pour accueillir les jeunes. Certains d'entre eux peuvent avoir besoin de temps informels,

afin de parler et d'échanger. Ce sont des moments clés, dans lesquels se tissent des liens avec les jeunes. Ces temps informels sont aussi l'occasion pour d'autres de trouver un accompagnement personnel pour une demande spécifique (recherche de stage...). L'équipe d'animation est alors en capacité de les aider directement ou de les orienter vers des d'autres structures du territoire.

Nous tentons de promouvoir et renforcer l'estime de soi ; les jeunes sont toujours libres d'exprimer leurs opinions, leurs émotions, et également leurs envies.

c. Le fonctionnement

Les activités du Service Jeunesse se déroulent en plusieurs temps :

- **Mercredis jeunesse** : Le local est ouvert tous les mercredis après-midi, et des activités sont régulièrement proposées aux jeunes. Le local est ouvert de 12h à 18h. Ces horaires peuvent varier en fonction de l'activité proposée.
- **Vacances scolaires** : un programme d'activités est élaboré par l'équipe d'animation pour chaque période de vacances. L'accueil se fait à la journée.
- **Séjours** : des séjours peuvent être proposés aux jeunes chaque été, afin de leur permettre de partir en vacances en dehors de la cellule familiale.

d. Les modalités d'inscription

Pour s'inscrire au Service Jeunesse et accéder au local, il faut devenir adhérent au Service Jeunesse, en s'acquittant de l'adhésion de 10 € par famille (valable de septembre à août) pour les familles des communes du SIPA (Alby-sur-Chéran, Allèves, Chainaz-les-frasses, Chapeiry, Héry-sur-Alby, Gruffy, Saint-Sylvestre) et des communes conventionnées (Mûres, Cusy), et de 15 € pour les communes extérieures, remplir la fiche sanitaire, fournir une photocopie des vaccinations du carnet de santé et une attestation d'assurance de responsabilité civile.

Pour les familles ayant plusieurs enfants concernés par cette inscription, un tarif dégressif sera proposé (10 € pour le premier enfant inscrit, 7 € pour le deuxième et les suivants)

Les activités proposées pendant les vacances scolaires et sur certains mercredis seront à régler en complément, en fonction du tarif de chacune et de l'inscription du jeune.

4. LA PLACE DU JEUNE

L'adolescence est une période complexe, pleine de contradictions durant laquelle les jeunes créent leur propre personnalité et une identité qui leur appartient. Il y a un fort besoin de reconnaissance et d'affirmation de soi vis-à-vis de ses pairs et des adultes, mais également d'indépendance et d'émancipation vis-à-vis des figures parentales. Ils aspirent à pouvoir faire ce qu'ils veulent, et quand ils le veulent. L'adolescence est une période d'initiations, de découvertes et d'expérimentations. Les jeunes cherchent à se détacher de l'autorité parentale, mais ont besoin d'un cadre structurant, fait de limites et de repères, qu'ils cherchent à trouver ailleurs, ce qui leur permet de se construire.

Le Service Jeunesse 11-17 ans souhaite participer à l'éducation du jeune et lui offre la possibilité de découvrir de nouvelles expériences. Il est complémentaire de l'école et du cercle familial, dans son développement. S'inscrire au Service jeunesse, c'est pratiquer des activités de découvertes, d'expressions et de loisirs éducatifs qui encouragent l'intégration des jeunes dans la vie sociale.

Le Service Jeunesse accueillera les jeunes à partir de 11 ans de tous milieux sociaux et culturels, aussi bien masculin que féminin.

Pour les jeunes atteints de troubles de la santé ou de handicaps, un protocole d'accueil sera établi en concertation avec la famille.

5. LES VALEURS DU SERVICE JEUNESSE

a. Les valeurs

Valeurs	Principes	Mise en application pédagogique
Liberté	<p>Être libre de penser, de s'exprimer sur les sujets que l'on souhaite</p> <p>Reconnaître les expériences de chacun, et les opinions de chaque individu.</p> <p>Respecter la laïcité</p>	<ul style="list-style-type: none"> Permettre aux jeunes de s'exprimer librement, créer un espace de confiance permettant écoute et le respect. Considérer chaque personne individuellement et collectivement.
Égalité	<p>La société est responsable et doit donner une place à chacun</p> <p>Chaque personne apporte ses propres richesses au sein du groupe</p> <p>Chaque personne est égale aux autres</p>	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser et encourager les échanges entre différents groupes Permettre un accès à tous Tenir compte des caractéristiques spécifiques des jeunes ou des groupes afin de les placer sur un pied d'égalité, ou tout au moins, d'obtenir plus d'égalité
Fraternité	<p>La prise en compte de chaque personne</p> <p>La solidarité au sein du public et avec lui</p>	<ul style="list-style-type: none"> Encourager les relations inter-groupes et entre pairs ; Apprendre à partager, à coopérer, à « vivre ensemble » Mutualiser les moyens de chaque commune pour que tous les jeunes aient la même proposition Développer des actions qui encouragent l'entraide et la solidarité
Citoyenneté	<p>Respect des droits et des devoirs</p> <p>Accès à l'information pour tous</p> <p>La responsabilité de chacun</p> <p>Laïcité</p>	<ul style="list-style-type: none"> Encourager et accompagner les projets citoyens jeunes (ex : commissions citoyennes, conseil municipaux jeunes) Permettre aux jeunes de s'approprier leurs droits et leurs devoirs Être un espace de ressources pour les jeunes

b. Les axes éducatifs

Pour former les citoyens d'aujourd'hui et de demain :

- Amener le jeune vers une citoyenneté active et participative, pour qu'il puisse agir et se développer avec la société qui l'entoure ;
- Promouvoir la découverte d'autres cultures, d'autres modes de vie pour comprendre la diversité du monde et sa richesse ;
- Favoriser la mixité sous toute ses formes (sociale, culturelle, des sexes, des âges...) ;
- Favoriser la participation citoyenne en associant les jeunes à des projets d'animations locales ;
- Développer les actions en tenant compte des besoins et des attentes des jeunes et des parents ;
- Permettre une accessibilité à tous aux différents accueils.

Pour aller vers une société plus solidaire :

- Favoriser la tolérance et la reconnaissance de la diversité ;
- Multiplier les échanges intergénérationnels et les partages de savoirs ;
- Encourager le développement des actions solidaires ;
- Favoriser la coopération, la concertation avec les acteurs éducatifs, les partenaires, les jeunes, les parents dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets.

c. Les axes d'action

» L'expression et la communication :

Le service jeunesse s'engage à rendre les informations cohérentes, accessibles et lisibles en prenant en compte la parole des jeunes afin de leur proposer des outils et services adaptés qui leur permettront de s'informer, de s'exprimer et de prendre part au débat.

» Une citoyenneté active :

Il s'agira de permettre aux jeunes d'aller plus loin dans l'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté en leur donnant le goût et le sens de l'engagement.

Le service jeunesse s'attachera à véhiculer une image positive de la jeunesse et à renforcer la confiance qui manque parfois entre les générations.

» L'éducation à l'environnement :

C'est un enjeu majeur de la société dans laquelle nous vivons d'éduquer les futurs écocitoyens à leurs droits et devoirs de demain. Il faut donc ancrer durablement certaines pratiques quotidiennes de respect de l'environnement.

Des actions spécifiques seront mises en place, afin de sensibiliser le public de manière ludique et variée tout au long de l'année.

» L'ouverture au monde et aux autres par la culture et les projets :

- en soutenant les initiatives des jeunes, en valorisant leurs talents et leur créativité, ainsi qu'en accompagnant leurs projets.
- en leur permettant d'accéder à la culture et à certains loisirs auxquels ils ne participeraient pas forcément dans le cadre familial ou avec leurs pairs.

» Le développement des partenariats :

Développer les partenariats au sein du Service Jeunesse permettra d'élargir le champ d'action et de proposer aux jeunes différents temps d'animation (au collège par exemple), mais aussi d'agrandir les propositions d'activités.

6. LES ACTIVITÉS

S'agissant d'un Service Jeunesse, le choix des activités proposées repose principalement sur les demandes des jeunes. Il est donc primordial qu'ils puissent s'exprimer librement, sur leurs envies, leurs attentes. Il est également intéressant pour les jeunes de s'impliquer véritablement dans la mise en œuvre de projets (donc être acteurs et non consommateurs).

Puisqu'elles sont fondées sur les attentes et les projets des jeunes, les programmes d'activités sont nécessairement variés (pratiques sportives, culturelles, culinaires, artistiques, ludiques...).

Le service jeunesse a également pour vocation de développer les partenariats. Dans un premier temps, le partenariat avec le collège René Long, établissement voisin du Pôle. Le service jeunesse assurera de manière hebdomadaire une présence sur le temps méridien, afin de proposer aux jeunes des animations ludiques et diversifiées.

A terme, le Service Jeunesse sera amené à proposer des animations et activités de proximité. En effet, le territoire du SIPA étant étendu, il convient d'aller sur chaque commune, sur des temps ponctuels, afin de proposer nos actions au-delà du Pôle et de donner à d'autres jeunes l'opportunité de participer et l'envie de nous rejoindre au Pôle. Ces temps pourront avoir lieu sur des mercredis, des samedis et des vacances scolaires.

7. LES MOYENS

a. Moyens humains

Personnel permanent :

Une coordinatrice du Service Jeunesse à temps complet, sous l'autorité de la directrice des services du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby, qui :

- Conçoit, met en œuvre, pilote le projet éducatif du service jeunesse
- Développe et anime des partenariats
- Assure la gestion administrative et financière du Service jeunesse
- Anime et pilote le personnel du Service jeunesse
- Communique sur les projets du service
- Dirige l'accueil de loisirs jeunesse
- Assure la formation et le suivi du personnel stagiaire

Un(e) animateur(trice) jeunesse professionnel(le) à temps complet qui :

- Participe à la définition et à la mise en œuvre du projet éducatif du service jeunesse
- Conçoit, anime et évalue des projets jeunesse
- Développe et anime des partenariats
- Anime la relation avec les jeunes, les familles
- Est en capacité de diriger l'accueil de loisirs adolescents
- Participe à l'évaluation du projet éducatif du service

Personnel vacataire :

Animateurs BAFA ou équivalent, titulaire ou en cours de formation sur des temps de vacances scolaires.

b. Moyens matériels

- Local au sein du collège du Pôle (peut-être d'autres locaux à venir sur chaque commune)
- Deux minibus
- Du matériel informatique et bureautique
- Du matériel pédagogique

c. Moyens financiers

Le financement des actions jeunesse provient selon les projets d'une participation des familles, de la participation des communes, et peut provenir de partenaires tels que la CAF.

8. L'ÉVALUATION

Les bilans de chaque action/accueil établis par les équipes serviront de base pour évaluer le projet dans son ensemble.

Ils seront établis à partir de grilles de satisfaction des personnes (jeunes, parents, partenaires...); le degré d'autonomie et d'implication des jeunes dans les projets; l'envie des jeunes de poursuivre ces projets et/ou de s'investir dans de nouveaux projets; l'évolution du budget; aides apportés par les partenaires...

Afin d'associer tous les acteurs à l'évaluation, des rencontres-bilan pourront être organisées aussi bien avec les élus de la commission jeunesse, que les jeunes, les parents, les partenaires.

Le projet éducatif jeunesse sera évalué dans son ensemble à partir des critères généraux suivants :

- **La pertinence** : les objectifs du projet ont-ils été une réponse adaptée au contexte d'intervention, au public, au problème soulevé ?
- **La cohérence** : la proposition, les méthodes (moyens, activités, résultats attendus) vont-elles permettre d'atteindre les objectifs visés ?
- **L'efficience** : est-ce que les moyens mis à disposition (financiers, humains, matériels, locaux,) ont été utilisés et optimisés ?
- **L'effectivité** : les actions prévues, ont-elles été mises en œuvre et ont-elles atteint le public visé ?
- **L'efficacité** : Quels ont été les effets produits sur le public, et dans quel contexte ? Des changements ont-ils pu être constaté au sein du public visé ?
- **La viabilité** : est-ce que les résultats obtenus et les objectifs atteints sont-ils durables et reproductibles ?